Les services en ligne de l'agglo :https://www.grandbourg.fr

Urgence Médicale , SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17

URGENCE FEMMES BATTUES : 3919 ou 114 par SMS

ENFANCE MALTRAITEE : 119
www.allo119.gouv.fr

#EnfanceEnDanger
Le **3018** pour alerter en cas de situation de harcèlement.
Le **3020**, destiné aux victimes de harcèlement en milieu scolaire.

SAMU SOCIAL : 115

ALERTE ATTENTAT-ALERTE ENLEVEMENT : 197

NUMERO APPEL MALENTENDANT : 114 par SMS
Centre Antipoison 04 72 11 69 11

SIVU

Le Syndicat Intercommual Courtes-Vernoux a acquis un nouveau tracteur CLASS « Arion 420 municipalité », par le concours de l'UGAP, pour un montant de 110.000 euros financé par un prêt de la Caisse d'Epargne.

En prévision de départ à la retraite de Mr Philippe Peulet en avril prochain, après 37 ans d'ancienneté, le SIVU a procédé à divers entretiens et a décidé de recruter Mr Donovan Chanel, résidant de Courtes et travaillant auparavant à la CUMA. Il a commencé le 01 décembre.

Souhaitons-lui tout le succès dans son nouveau poste et puisse-t-il rester aussi longtemps que Mr Peulet !!!

Le cimetière poursuit son évolution, 10 emplacements ont été relevé et sont donc disponibles .

ETAT CIVIL 2025

Naissances : **Eléonore Dominique Irène OLIVIER, née le 25-01-2025.**
Yousef NACER, né le 15-05-2025.

Mariage : ***Mme Gaëlle, Armelle, Edmée BERTINO et Julien, Claude MEUNIER le 07-06-2025.***
Mme Marjorie, Séréna, LYET et luca, Anthony, Patrice, ETHEVENOT le 19-07-2025.
Mme Marieke, Manon, LEPAPE et Damien, Raphaël CLERMIDY le 30-08-2025.

Décès : **néant.**

SALLE POLYVALENTE

La remise des clés « entrée » se fait **le VENDREDI à 13 h30**, par un élu référent, qui indique aux usagers : le fonctionnement des appareils ménagers, du chauffage, l'emplacement du matériel, tables et chaises, vaisselle, le fonctionnement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie, le plan d'évacuation et des issues de secours.
La remise des clés « sortie » se fait **le LUNDI à 13 h 30**, avec un élu ou le secrétariat de la mairie, qui doit : vérifier les locaux, le mobilier, la vaisselle et le matériel, et dressera l'inventaire des accessoires mis à disposition, facturer tout objet cassé ou détérioré selon le barème établi, appliquer d'office le forfait ménage « imparfait » (80 €), dans le cas où la salle serait rendue dans un état de propreté non conforme, ou de vaisselle salle.
Règlement par le CHEQUE **UNIQUEMENT** A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC, en règlement de la location & frais accessoires,.

	Période	1 JOUR	1 WEEK END
Salle avec cuisine	1er octobre au 30 avril	150 €	230 €
Salle avec cuisine	1er mai au 30 septembre	130 €	190 €
Salle avec cuisine **½ journée**	(JOUR OUVRABLE)	80 €	
Forfait « ménage imparfait »	(y compris vaisselle salle)	80 €	80 €

ASSOCIATIONS

Le Comité de Fleurissement et de Loisirs

Toute l'équipe du comité de fleurissement de Vernoux termine l'année 2025 en vous souhaitant à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Nous finissons la saison avec les illuminations du samedi 13 décembre et notre traditionnel vin chaud accompagné de ses tartines de fromage fort, crêpes et hot-dogs.
Au printemps nous avons planté les fleurs dans le nouveau centre bourg du village. Cette année la facture a été prise en charge par la commune. En effet, le nombre de bénévoles diminuent d'année en année...Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous en faire part !!!
En plus de la plantation, les bénévoles ont arrosé les fleurs régulièrement et arraché les mauvaises herbes.
En septembre, l'équipe a suggéré une nouvelle animation ; un buffet musical.
Une quarantaine de personnes ont participé au buffet en écoutant le musicien Michel Delaye. Un moment très agréable, plein de rythme et convivial. Dommage pour celles et ceux qui n'étaient pas présent(e)s peut-être par manque de motivation, de temps ou de négligence...Encore un grand merci à tous nos bénévoles pour leur aide indispensable et leur dévouement afin d'embellir notre village.
L'équipe du comité de fleurissement et loisirs de Vernoux

La Diane de Vernoux.

Vernoux : une saison de chasse dynamique malgré un petit gibier discret
La saison de chasse bat son plein pour les adhérents de la société de chasse de Vernoux, qui compte cette année 22 membres ayant validé leur participation.
Si la reproduction du petit gibier s'avère moyenne, quelques lièvres ont néanmoins été prélevés. Les chasseurs poursuivent actuellement leur quête dans les sous-bois, espérant lever les premières bécasses, toujours très prisées en cette période.
Le gros gibier, en revanche, se montre particulièrement abondant. Les chevreuils sont bien présents et la moitié des 12 bracelets attribués a déjà été utilisée. Deux sangliers figurent également au tableau de chasse, ce qui permettra d'assurer la tenue des repas à emporter du 12 décembre.
La fin de saison sera consacrée à l'achèvement du plan de chasse pour le gros gibier ainsi qu'à la régulation des renards, dont la population apparaît en nette augmentation sur la commune.

Les élections municipales de 2026

Les dates des élections municipales sont fixées au 15 et 22 mars 2026

Ce qui change :

Nouveautés

- **Généralisation du scrutin de liste paritaire**, applicable actuellement aux communes de 1 000 habitants et plus. **La liste des candidats** est obligatoirement composée **alternativement d'un candidat de chaque sexe**.
- Possibilité pour les candidats de déposer des **listes « incomplètes »** (-2)
- **Caractère réputé complet du conseil municipal** tout au long du mandat (-2)

Ce qui ne change pas :

Ce qui ne change pas

- Désignation des **conseillers communautaires**
- Élections partielles **complémentaires** et non intégrales
- **Pas de remboursement de la propagande**

Les bulletins de vote **seront nuls** si :

X **ajout ou suppression de noms** ;

X **modification de l'ordre de présentation des candidats** ;

X **ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France** ;

Election acquise dès le premier tour

✓ Si **une ou deux listes** sont candidates

✓ Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés

Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour

Règles nouvelles pour l'élection du maire et des adjoints

Exemples possibles pour la parité :

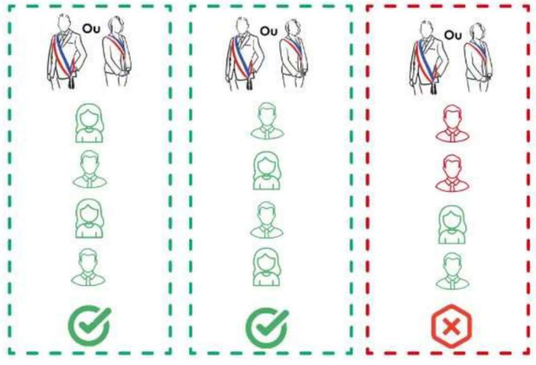

INFOS VERNOUX

Décembre 2025

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,
L'année 2025 se termine, en cette fin d'année nous sommes tenus à un devoir de réserve très stricte, en raison des élections municipales qui auront lieu en mars 2026, aussi nous ne pourrons pas évoquer ici les travaux et les actions réalisés cette année.
Comme certains d'entre vous le savent déjà, je ne serais pas candidat à un troisième mandat.
C'est une conviction profonde qui m'anime : « tout élu à quelque poste que ce soit (maire, député, sénateur, conseiller départemental ou régional, président) ne devrait pas être autorisé à effectuer plus de deux mandats consécutifs, à la même fonction ».
Je m'applique donc à moi-même cette doctrine.
J'ai beaucoup apprécié ces années à gérer notre bien commun, la commune de Vernoux, j'y ai beaucoup appris, sur les méandres de l'administration et sur les habitants de ce village agréable.
Pendant douze années, les équipes avec qui j'ai officié, ont fait de leur mieux et je les en remercie ici de tout mon cœur de même que les employés municipaux, Nadine et Philippe, pour leur implication, leur discrétion et leur dévouement. Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales avant le 06 février 2026. Les règles électorales ont évolué : toute rature ou ajout sur la ou les listes proposées entraine la nullité du bulletin. Je souhaite bonne chance aux candidat(e)s.
Cette année le CCAS a sélectionné un spectacle vivant « la fée Noménale » que nous avons accueilli le samedi 13 décembre, suivi de notre traditionnel vin chaud. Le Jeudi 18 décembre, les plus de 60 ans ont été invités à un goûter de Noël pour assister à un spectacle musical de chansons françaises avec un gouter et quelques boissons …
Toute l'équipe municipale reste mobilisée pour vous servir le plus efficacement possible et se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de travail, et de bonheur à vous et à vos familles.

Le Maire, Philippe Ravassard

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Philippe RAVASSARD, Le maire. 06 34 44 22 62
M. Laurent MARTIN, 1er adjoint : Finances, Voirie, Défense incendie, GEMAPI. 06 60 63 60 30
M. Marc Antoine DECAVELE, 2ème adjoint : Affaires scolaires, Communication. 06 77 07 45 27
Mme Pascale JUYAUX, 3ème adjoint : Bâtiments, Urbanisme. 06 42 25 96 27
Fabienne ARGINTHE Hervé BIDAUT Christine DEBOST
Jean JUYAUX Pascale MICHEL Kévin PAUPE

Les agents de la collectivité :

Nadine Vélon : secrétaire de mairie
Philippe Peulet ET Donovan Chanel : agents techniques polyvalents
Mme Merle : agent intérimaire d'entretien des locaux de la mairie et de la salle polyvalente.

La mairie : Accueil du public : lundi 9h-12h & jeudi 14h-17h30 / Accueil téléphonique : Lundi & Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h Tél : 04 74 30 71 39. / Mail : mairiedevernoux@orange.fr / **Mr le Maire reçoit sur rendez-vous.**